

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  N° DE20230323_026/151</b>
	<b>Du 23 MARS 2023 à 18 heures30</b>
<b><u>NOMBRE :</u></b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : ... 25</b> <b>De Votants : ..... 27</b> <b>Absents ayant donné procuration ..... 2</b> <b>Absents excusés sans procuration ..... 0</b> <b>Absents non excusés sans procuration ..... 0</b>  <b><u>Objet :</u> FINANCES- Budget annexe Parc d'activités du 3<sup>ème</sup> Millénaire - affectation de résultats 2022</b>	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,  <b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence  <b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à ETIENNE Patrick  <b>Etaient absents excusés sans procuration : -</b>  <b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b>

Madame GIOVANNELLI Odile, Rapporteur,

Présente les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe du Parc du 3<sup>ème</sup> Millénaire qui présente :

- Un excédent de fonctionnement de 72 397.05 €
- Un excédent d'investissement de 16 915.78 €

Rappelle pour mémoire :

- L'excédent de fonctionnement cumulé à fin 2021 23 603.28 €
- L'excédent d'investissement cumulé à fin 2021 4 149.00 €

Madame GIOVANNELLI propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2023 comme suit :

- Au résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002 recettes) : 96 000.33 €
- Au solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001 recettes) : 21 064.78 €

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré et à ..... des membres présents, et représentés,

**DECIDE** d'affecter le résultat sur le budget primitif de 2023 comme suit :

- Au résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002 recettes) : 96 000.33 €
- Au solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001 recettes) : 21 064.78 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

A Caveirac le

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>